



Ville de Dreux

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023**

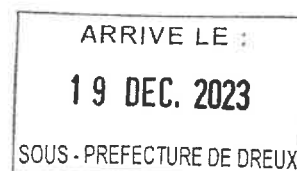
**Délibération N°108/2023**

**Décision Modificative n°1  
Budget annexe – Forfait Soins Courants**

712

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	13



L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 5 décembre 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Valérie VERDIER DAUTREME, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Philippe VISERY.

Étaient excusés :

Carine GENTIL, Caroline VABRE, Sophie WILLEMIN, Nadine CHOLIN donne pouvoir à Isabelle ANTORE, Régine-Françoise MAILLET donne pouvoir à Josette MARTIN, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN donne pouvoir à Valérie VERDIER-DAUTREME.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Je vous propose d'adopter la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe Forfait Soins Courants comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	MONTANT	COMMENTAIRES
<b>RECETTES</b>		
<b>002</b>	1 624.79	Report partiel de l'excédent 2020 de la section d'exploitation
<b><u>GROUPE I : produits de la tarification</u></b>		
017	425.21	Ajustement de la dotation globale de soins au titre de l'exercice 2023 à hauteur de 121 647.38 € (au budget primitif 2023, DGF votée à hauteur de 121 222.17 €)
<b>TOTAL</b>	<b>2 050.00</b>	

DÉPENSES		
<b>GROUPE III : dépenses afférentes à la structure</b>		
016	2 050.00	Ajustement dépenses assurance du personnel suite au nouveau contrat Relyens depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2023.
<b>TOTAL</b>	<b>2 050.00</b>	

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU** l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité,

**Adopte** la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe Forfait Soins Courants.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président  
Du Centre Communal d'Action Sociale



*P.F. Billet*

Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le 19 DEC 2023

et affichage le 20 DEC 2023

